

Rapport d'activité 2023

<p>Cour d'appel : Versailles</p>	<p>CDAD Des Hauts-de- Seine</p>	<p>TJ : Nanterre</p>
<p>Autres TJ :</p>		<p>Population : 1 635 291 habitants</p>
<p>Autres CDAD du ressort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDAD du Val d'Oise - CDAD des Yvelines - CDAD d'Eure-et-Loire 	<p>Tél. : 01 40 97 11 32</p> <p>Adresse : 179 – 191 avenue Joliot Curie 92020 NANTERRE</p> <p>Courriel : cdad-hauts-de-seine@justice.fr</p> <p>Site internet : https://www.cdad-hautsdeseine.justice.fr</p> <p>Date de la convention initiale : 12 février 2004</p> <p>Date du dernier renouvellement : 25 février 2020</p>	<p>3 MJD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blagis (Bagneux) - Châtenay-Malabry - Gennevilliers <p>Président : Benjamin DEPARIS Tél. : 01 40 97 11 32</p> <p>Courriel : benjamin.deparis@justice.fr</p>
<p>MDPAAD : Florence SCHARRE</p> <p>Tél. : 01 39 49 67 04</p> <p>Courriel : florence.scharre@justice.fr</p>	<p>Régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité privée - Personnel de droit public 	<p>Secrétaire générale : Sylvie BENARDEAU</p> <p>Tél. : 01 40 97 11 32</p> <p>Courriel : sylvie.benardeau@justice.fr</p>

Coordonnées du rédacteur du rapport : Sylvie BENARDEAU, Secrétaire générale du CDAD des Hauts-de-Seine

Tel : 01 40 97 11 32 Courriel : sylvie.benardeau@justice.fr et cdad-hauts-de-seine@justice.fr

SOMMAIRE

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :	3
1-1 Convention constitutive :	3
• <i>La convention constitutive initiale :</i>	3
• <i>Les renouvellements des conventions :</i>	3
1-2 Composition du CDAD :	4
• <i>Les membres de droit :</i>	4
• <i>Les membres associés :</i>	4
• <i>Les personnes qualifiées :</i>	5
1-3 Organes statutaires :	5
• <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	5
• <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	6
2- Moyens attribués au CDAD :	7
2-1 Moyens budgétaires et comptables :	7
• <i>Budget :</i>	7
• <i>Comptabilité :</i>	10
2-2 Moyens en personnel du CDAD :	10
• <i>Personnel mis à disposition :</i>	10
• <i>Aucun personnel, volontaire en service civique, service national universel n'a été recruté par le CDAD</i>	10
3- Actions menées par le CDAD :	11
3-1 Maillage territorial mis en place	11
3-2 Actions du CDAD :	12
• <i>Actions thématiques :</i>	12
• <i>Actions de communication</i>	15
• <i>Outils de communication</i>	16
4- Bilan de l'année 2023 :	17
5- Perspectives pour l'année 2024 :	18
5-1 Moyens prévisionnels :	18
5-2 Actions prévisionnelles :	20
5-3 Observations éventuelles :	21

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- La convention constitutive initiale :

Date de signature de la convention initiale :	12/02/2004
Date d'approbation :	11/03/2004
Date de publication :	31/03/2004
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	10/01/2014
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

- Les renouvellements des conventions :

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	13/03/2010
Date d'approbation :	04/05/2010
Date de publication :	18/05/2010
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	13/03/2010
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

Date de signature du renouvellement de la convention :	10/01/2014
Date d'approbation :	21/03/2014
Date de publication :	01/05/2014
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	10/01/2014
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

Date de signature du renouvellement de la convention :	25/02/2020
Date d'approbation :	15/02/2021
Date de publication :	16/02/2021
Durée :	6 ans, à compter du 22 décembre 2019
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	/
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	11/01/2023
Date d'approbation :	25 mai 2023
Date de publication :	13 octobre 2023

1-2 Composition du CDAD :

• Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	Le préfet des Hauts-de-Seine
- le président du TJ du chef-lieu du département,	Le président du tribunal judiciaire de Nanterre
- et le procureur de la République près ce TJ	Le procureur de la République du tribunal judiciaire de Nanterre
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine
L'association départementale des maires	Le président de l'association départementale des maires des Hauts-de-Seine
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	La bâtonnière de l'ordre des avocats du barreau des Hauts-de-Seine
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La présidente de la CARPA des Hauts-de-Seine
La chambre régionale des commissaires de justice	Le président de la chambre régionale des commissaires de justice
La chambre départementale des notaires	La présidente de la chambre départementale des notaires des Hauts-de-Seine
L'association ou les associations	Le directeur de l'association départementale d'information sur le logement

• Les membres associés :

L'association départementale d'aide aux victimes d'infraction pénale	Le directeur de l'ADAVIP France victimes 92
L'Union des services de médiation familiale des Hauts-de-Seine	Le président de l'USMF des Hauts-de-Seine
Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine	Le référent du CIDFF des Hauts-de-Seine
L'association CRESUS	Le président de l'association CRESUS
L'association Médiation-en-Seine	Le président de l'association médiation-en-seine
Les défenseurs des droits	Le délégué des défenseurs des droits des Hauts-de-Seine
Le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine	La directrice du SPIP des Hauts-de-Seine

- Les personnes qualifiées :

La présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Le directeur départemental de la cohésion sociale
Un magistrat du TJ de Nanterre
Le directeur des services territoriaux de la protection de la jeune (DTPJJ)
Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

1-3 Organes statutaires :

- Réunions de l'assemblée générale :

DATES	ORDRE DU JOUR	MEMBRES NON-PARTICIPANTS	DIFFICULTÉS
11 janvier	<ul style="list-style-type: none">○ Présentation du Président du CDAD nouvellement arrivé○ Avenant n°1 à la convention constitutive○ Bilan des actions et du budget 2022○ Budget prévisionnel 2023○ Programme d'activité 2023	<ul style="list-style-type: none">- Un avocat de l'ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine	

<p>17 mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Approbation du rapport d'activité 2022 ○ Approbation des perspectives 2023 ○ Approbation de l'actualisation du budget 2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Délégué du Défenseur des Droits 	
<p>23 novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point d'étape sur les échanges relatifs à la révision de l'annexe financière ○ Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Procureur de la République - Délégué du Défenseur des Droits 	

• Réunions du conseil d'administration :

DATES	ORDRE DU JOUR	MEMBRES NON-PARTICIPANTS	DIFFICULTÉS
<p>11 janvier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du Président du CDAD nouvellement arrivé ○ Bilan des actions du CDAD pour l'année 2022 ○ Vote du budget rectificatif 2022 ○ Vote du budget prévisionnel 2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Un avocat de l'ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine 	
<p>17 mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vote du rapport d'activité 2022 ○ Approbation des perspectives 2023 ○ Vote de l'actualisation du budget 2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Un avocat de l'ordre du Barreau des Hauts-de-Seine 	

23 novembre	<ul style="list-style-type: none">○ Bilan du 1^{er} semestre 2023○ Approbation du budget prévisionnel année 2024○ Questions diverses		
--------------------	--	--	--

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

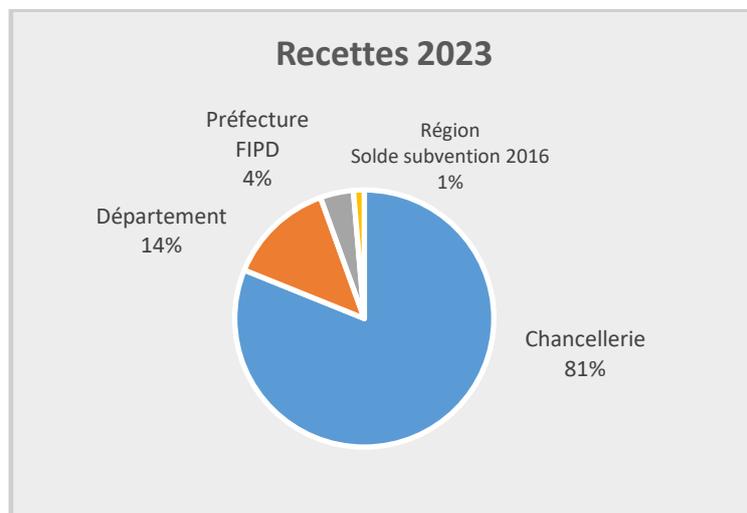
- Budget :

- ❖ **Éléments généraux :**

Les recettes du CDAD pour l'année 2023 se déclinent comme suit :

- 255 022 € de la Chancellerie dont :
 - 226 000 € de subvention initiale
 - 4 000 € de subvention fléchée de la chancellerie, dédiée à la médiation familiale
 - 25 022 € de crédits complémentaires
- 42 000 € du Conseil départemental
- 13 000 € de la préfecture dont :
 - 10 000 € FIPD pour des permanences affaires familiales
 - 3 000 € FIPD pour le Festival du Film Judiciaire
- 4 246 € du Conseil régional (1^{er} versement d'une subvention due de 2016)

Soit un total s'élevant à 314 268 euros, représentant une augmentation de 2,57 % entre 2022 et 2023 s'agissant des contributions financières.



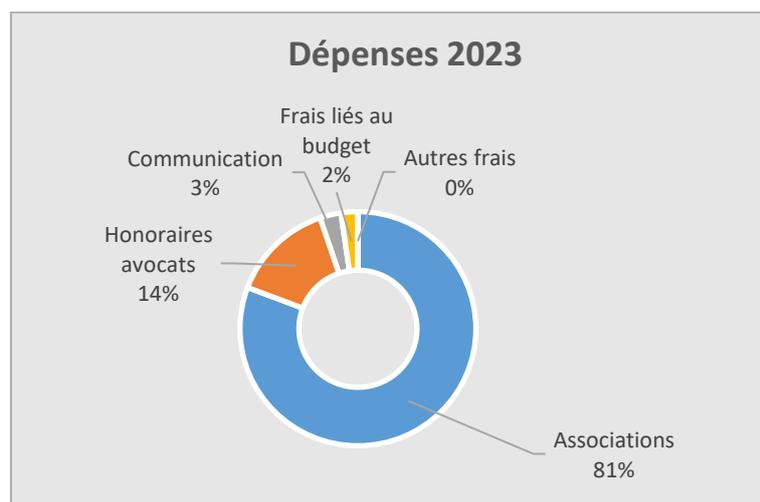
MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2023

Les dépenses du CDAD pour l'année 2023 se déclinent comme suit :

- 41 541 € d'honoraires versés aux avocats pour les consultations
- 238 444 € de rémunération versée aux associations
- 8 519 € de frais liés au budget (honoraires expert-comptable/commissaire aux comptes)
- 6 746 € de frais et outils de communication
- 89 € d'autres frais de fonctionnement

Soit un total s'élevant à 295 339 €, représentant une diminution des dépenses de 1,81 % par rapport à l'année 2022.

La diminution des dépenses par rapport à l'année 2022 se justifie d'une part, par une volonté de maintenir un fonds de roulement correspondant aux préconisations de la cour d'appel de Versailles de 6 à 9 mois d'activité et d'autre part, par un ajustement opéré en fin d'exercice budgétaire de plus de 14 000 € sur des permanences prévisionnelles non réalisées sur l'année 2023 (infra conventions d'objectifs).



❖ Pilotage budgétaire :

Le CDAD dispose des outils suivants :

- Un tableau de suivi des dépenses et des recettes qui permet de vérifier le solde des comptes
- Un tableau de suivi du versement des subventions aux associations
- Par ailleurs, afin de rendre plus efficace l'utilisation des crédits et assurer un meilleur suivi, le CDAD a mis en place en février 2023 pour la deuxième année consécutive des conventions d'objectifs à destination des associations et partenaires subventionnés. Ces conventions visent à détailler l'utilisation de la subvention allouée et opérer un ajustement si nécessaire en fin d'exercice budgétaire. Ainsi, sont mentionnés les lieux de permanences, le nombre d'heures à effectuer pour l'année à venir et le coût horaire de la permanence.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2023 :**

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement du CDAD s'élève à un montant de 186 198 € euros, soit 7,56 mois de fonctionnement correspondant aux préconisations du SADJAV.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

L'annexe financière du CDAD des Hauts-de-Seine est obsolète et peu de membres contribuent au financement du GIP.

Des discussions ont été amorcées en novembre 2023 avec l'ensemble des membres sur le réexamen de l'annexe financière. Des réunions bilatérales avec certains membres de droit et membres associés doivent être conduites par le CDAD en 2024 afin d'impliquer l'ensemble des membres du GIP au financement du CDAD et remettre ainsi l'annexe financière en conformité avec les textes.

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2023 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale (dont fléchée 4 000 €)	295 000 €	230 000 €	21/04/23
Crédits complémentaires	25 022 €	25 022 €	28/11/23
TOTAL :	320 022 €	255 022 €	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			81 %

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	41 541 €	100	0	0	0	0
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	20 134 €	0	218 789 €	100 %	0	0
TOTAL		100%		100%		100%

Compte annuel de l'expert-comptable joint

- Comptabilité :

Le CDAD des Hauts-de-Seine est géré en comptabilité privée. Le groupement dispose d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes effectuent des vérifications avant la préparation du conseil d'administration consacré à la clôture et à la validation des comptes. Ils établissent chacun un rapport de l'activité financière de l'année N pour le premier conseil d'administration de l'année N+1. A cet effet, les documents comptables leur sont adressés : tableaux de suivi, relevés de compte de l'année, état des services faits.

Ils sont aussi sollicités de façon ponctuelle à la demande de la secrétaire générale du CDAD.

Le suivi des opérations financières est assuré à l'aide de tableaux internes.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- Personnel mis à disposition :

2023- Personnel mis à disposition

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
Ministère de la Justice	BENARDEAU	Sylvie	DSGJ	01/07/2020		80,00%	Secrétaire générale du CDAD
Ministère de la Justice	WELTE	Mélanie	Assistante de justice	01/12/2022	30/09/2023	40,00%	Assistante de la Secrétaire générale du CDAD
Ministère de la Justice	ESTHER	Emilie	Assistante de justice	01/10/2023		40,00%	Assistante de la Secrétaire générale du CDAD

- Aucun personnel, volontaire en service civique, service national universel n'a été recruté par le CDAD

3- Actions menées par le CDAD :

Au titre de l'année 2023, le CDAD a poursuivi sa remise à jour administrative sur le renouvellement des conventions constitutives des MJD, des point-justice et l'élaboration de conventions à destination de ses partenaires d'une part.

D'autre part, le CDAD s'est concentré sur les besoins des structures en termes d'accès au droit sur le département. Aussi, certaines permanences nouvelles ou supplémentaires ont été ciblées et subventionnées pour répondre au plus près aux besoins des usagers et justiciables.

Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par une reprise des activités en faveur des jeunes mais également la mise en place d'activités nouvelles à destination d'autres publics, traduisant ainsi la volonté du CDAD des Hauts-de-Seine « d'aller vers tous les publics ».

3-1 Maillage territorial mis en place

- ❖ Tableau « 2023 – recensement des point-justice » annexé au présent rapport d'activité
- ❖ Articulation avec les MJD

En liminaire, il convient de souligner que les liens avec les trois MJD du département s'étaient estompés depuis plusieurs années, comme pour l'ensemble des point-justice. En effet, aucun lien n'existait avec les MJD en raison de l'absence de greffier au sein de chacune d'elle et de la vacance de poste de secrétaire général du CDAD. Au cours de l'année 2021, au même titre que pour toutes les structures, des visites ont eu lieu dans chaque MJD pour renouveler les contacts et présenter la nouvelle équipe du CDAD, arrivée au cours du second semestre 2020.

Aujourd'hui, les rapports entre le CDAD et les MJD des Blagis et de Châtenay-Malabry sont toujours agréables et constructifs, tant avec les agents d'accueil qu'avec les responsables des structures.

Concernant la MJD de Gennevilliers, même si l'agent d'accueil de la structure et un responsable de service à la mairie de Gennevilliers en charge de la supervision de la MJD effectuent leur maximum pour permettre à la MJD de fonctionner correctement et restent disponibles pour toute sollicitation de la part du CDAD, la situation était encore difficile en début d'année 2023 entre les responsables municipaux et le ministère de la justice sur le devenir de la MJD. La raison évoquée tient à l'absence d'affectation d'un personnel justice au sein de cette MJD. La mairie de Gennevilliers considère que le ministère de la Justice ne respecte pas ses obligations contractuelles.

À compter de septembre 2023, la situation RH a évolué. Un agent contractuel B du ministère de la justice, affecté au tribunal de proximité d'Asnières, a été délégué une demi-journée par semaine à la MJD de Gennevilliers. Toutefois, en dépit de cette avancée, certaines difficultés ont perduré sur l'ensemble de l'année 2023 principalement dans la compilation des données statistiques qui ne permet pas d'avoir une vision fiable de l'activité de cette structure. En effet, l'enquête statistique SDSE 2023, qui doit être transmise par la MJD au ministère, a été complétée avec quelques difficultés rencontrées par la MJD d'une part, et la secrétaire

générale du CDAD, conjointement avec le référent de la MJD, a dû procéder à la rédaction du rapport d'activité 2023 de la MJD de Gennevilliers d'autre part.

Concernant les difficultés d'installation des postes informatiques sur l'ensemble des trois MJD :
Des postes informatiques ont été commandés sur les crédits du SADJAV en 2021 pour les 3 MJD du département. Les livraisons ont été effectuées en novembre 2021. Le service informatique du ministère de la Justice n'a pas pu procéder à l'installation desdits postes, conformément à la politique RRSI du ministère de la justice qui impose que seuls les personnels « justice » soient dotés d'un matériel justice. Après de multiples relances de la part du CDAD, une solution alternative a été trouvée par le SAR de Versailles au cours de l'année 2023 permettant l'achat d'un matériel « grand public » et sa substitution avec les postes informatiques « justice » livrés en 2021. Il est à souligner que l'installation des nouveaux postes informatiques, devenue à la charge de chaque municipalité, n'était pas achevée à la fin de l'année 2023.

❖ Articulation avec les point-justice

Comme pour les MJD, les liens ont été renoués avec l'ensemble des 13 point-justice et les conventions renouvelées pour 12 d'entre eux dont 3 au titre de l'année 2023. Les rapports entre le CDAD et les point-justice sont également agréables et constructifs, tant avec les agents d'accueil qu'avec les responsables des structures qui sont conviés régulièrement aux réunions organisées par le CDAD. Trois réunions se sont tenues en 2023. Elles sont l'occasion de présenter l'activité du CDAD depuis la précédente réunion, de développer une thématique spécifique comme l'aide juridictionnelle, le taux d'absentéisme des rendez-vous, l'échange de pratiques des structures, les MARD...

Ces réunions sont des moments d'échange et de partage très appréciés des participants et permettent au CDAD d'entretenir une collaboration efficiente.

3-2 Actions du CDAD :

• Actions thématiques :

- ❖ **En faveur des détenus : Action nouvelle** => conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 28 octobre 2022 entre le ministère de la Justice et l'association « l'Académie des écrivains publics de France » (AEPF) et pour participer notamment à l'accès aux droits, la réinsertion professionnelle, la prévention de la récidive et à la sortie de la délinquance des personnes détenues, une convention de 6 heures par mois a été signée le 26 avril 2023 entre le CDAD, le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine, le SPIP et un écrivain public professionnel.
- ❖ **En faveur des personnes étrangères : Action nouvelle en cours d'élaboration** => un projet expérimental « d'interprétariat » a été amorcé en juillet 2023 afin de permettre à des personnes étrangères de bénéficier de l'assistance d'interprètes, experts auprès de la cour d'appel de Versailles, lors de permanences et dans certaines structures. Un projet de convention entre le CDAD la compagnie des experts de la cour d'appel de Versailles (CECAV) est actuellement en cours.

- ❖ **En faveur des personnes en situation de handicap** : le CDAD a permis à des jeunes en situation de handicap de découvrir le fonctionnement d'une juridiction et d'assister à des audiences au tribunal judiciaire de Nanterre mais également de participer au festival du film judiciaire.
- ❖ **En faveur des personnes hospitalisées** : des permanences sont réalisées par des avocats du barreau des Hauts-de-Seine au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre. En 2023, ce sont 13 heures de permanences qui ont pu être effectuées à destination des personnes hospitalisées.
- ❖ **En faveur des jeunes** :

- L'accueil des classes et des étudiants au sein du tribunal judiciaire de Nanterre

Durant toute l'année 2023, nous avons pu accueillir des classes au sein du tribunal judiciaire dans le cadre de l'accueil des classes :

- 92 classes ont été accueillies
- 2 261 élèves provenant de collèges ou lycées du département
- 205 audiences correctionnelles

Cette année encore, le tribunal a accueilli des classes d'élèves désireux d'assister à un procès correctionnel. Ainsi, sur un an, de nombreux d'élèves, accompagnés de leurs enseignants, ont pu découvrir le déroulement d'une audience.

- Le Festival du film judiciaire

La 12^{ème} édition du Festival du film judiciaire a pu se tenir du 27 mars au 21 avril 2023. Le film « Les choses humaines » de Yvan Attal a été projeté dans 3 cinémas et une médiathèque. Un DVD a été mis à disposition par le CDAD à 2 lycées dont un accueillant des élèves en situation de handicap pour qu'il puisse organiser une projection au sein même de leur établissement. Ce sont douze lycées des Hauts-de-Seine, soit environ 800 lycéens qui ont participé à cet événement. Huit débats ont été organisés sur la thématique du consentement dans les établissements en présence de professionnels du droit.

Cet événement est organisé en partenariat avec le CDAD, l'éducation nationale, le barreau des Hauts-de-Seine, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse des Hauts-de-Seine et le service pénitentiaire d'insertion et de probation. Une trentaine de professionnels de la justice se sont mobilisés : avocats, magistrats, agents du SPIP et de la PJJ afin de nourrir les débats organisés autour de la thématique du consentement.

Les retours s'agissant de cet événement sont très positifs : les professeurs référents remarquent que quand bien même le film ait été jugé « violent » ou « cru » par certains élèves tous ont tenu à le visionner en entier et à participer aux débats. De nombreux professeurs, cinémas et professionnels du droit se sont déjà engagés à participer à la prochaine édition du Festival du Film Judiciaire.

- Permanences « mineurs » dans les lycées : => **action nouvelle « expérimentale »**

La signature d'une convention tripartite en date du 24 janvier 2023 entre le CDAD, le Barreau et l'Éducation nationale a permis la création, à titre expérimental, de permanences proposées aux élèves de trois lycées volontaires du département. Les permanences ont débuté au cours du premier trimestre 2023. Un quatrième lycée a rejoint cette initiative en septembre 2023. Ces permanences d'informations juridiques gratuites à l'intention des mineurs sont tenues par des avocats spécialisés sur les questions touchant aux mineurs.

- Accueil de stagiaires

Au cours de l'année 2023, le CDAD a accueilli des stagiaires 3^{èmes} désireux d'effectuer une immersion au sein du monde judiciaire et de son fonctionnement.

- ❖ **En faveur des personnes âgées : N/A**

- ❖ **En faveur des personnes en situation précaire** : des permanences sont effectuées par des avocats du barreau des Hauts-de-Seine au sein de dix centres des restaurants du cœur en application d'une convention tripartite entre le CDAD, l'ordre des avocats et l'association « Les restaurants du cœur » renouvelée le 1^{er} juin 2022.

- ❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales** : des permanences, spécialisées en droit de la famille et en ordonnance de protection, se tiennent au tribunal judiciaire de Nanterre en son point-justice depuis plusieurs années, à raison de 5 permanences hebdomadaires de 3 heures soit plus de 630 heures par an.

- ❖ **En faveur des familles : N/A**

- ❖ **En faveur de la fracture numérique** : face à la dématérialisation des procédures d'accès au droit et au besoin croissant identifié, le CDAD des Hauts-de-Seine a mis en place en place des permanences dédiées à la fracture numérique, renouvelées au titre de l'année 2023. Ces permanences ont vocation à accompagner les justiciables dans la constitution de leurs demandes. Ces permanences sont largement plébiscitées, car elles déchargent une grande partie des associations effectuant des permanences juridiques, mais également les écrivains publics qui renvoient les justiciables vers les « e-écrivain public ».

- ❖ **En faveur des structures France services => action nouvelle**

Au 31/12/2023, sur les 11 structures France services labellisées sur le département des Hauts-de-Seine, 2 l'ont été en 2023. Le travail collaboratif avec la préfecture s'est poursuivi en 2023 et l'objectif d'interconnexion souhaitée entre les point-justice et le réseau France services, qui nécessite une volonté partagée et des actions coordonnées en matière d'accès au droit, a été illustré par la présence conjointe du président du CDAD et de la préfète déléguée pour l'égalité des chances du département des Hauts-de-Seine lors de la journée nationale d'accès au droit du 24 mai 2023.

- Actions de communication

- ❖ **La Journée Nationale de l'Accès au Droit**

Le 24 mai 2023 s'est déroulée la 6^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Accès au Droit, organisée par le Conseil départemental de l'accès au droit des Hauts-de-Seine.

Outre l'ouverture au public, dans le cadre d'une journée portes-ouvertes, de la MJD de Bagneux (sud du département) et du point-justice de Clichy (nord du département), un forum de l'accès au droit réunissant des professionnels du droit, des acteurs institutionnels et associatifs ainsi que des personnels des France services s'est tenu au **Centre commercial Les 4 Temps de La Défense** afin de présenter, dans un lieu inédit, les rôles et missions de chacun, en allant à la rencontre des milliers d'employés et clients du premier quartier d'affaire d'Europe.

Seize acteurs de l'accès au droit du département ont participé à cet évènement dont le CDAD92, un point-justice, une structure France services, le conseil départemental des Hauts-de-Seine, le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, le barreau de Nanterre, la chambre départementale des notaires, le commissariat de Puteaux (DTSP92), la protection judiciaire de la jeunesse, les conciliateurs de justice, les délégués du Défenseur des droits, les délégués du procureur de la République et diverses associations (ADAVIP, CIDFF, ADIL, UDAF, Tous au web).

La réunion de ces différents protagonistes en un lieu unique, ouvert à tous publics, a permis de procéder à une présentation complète de l'offre de service départementale en matière d'accès au droit.

Le Bilan de cette journée est très positif. Les participants ont rencontré plus de 200 personnes sur la journée et souhaitent d'ores et déjà participer à la prochaine Journée Nationale de l'Accès au Droit. Le centre commercial lui aussi est favorable à reconduire cet évènement et souhaite développer la communication autour de celui-ci en interne. Enfin, des journaux locaux (BFM Ile de France, Le Parisien Ile de France) étaient présents et ont publié des articles retraçant le déroulé de la journée.

Cette action a fait l'objet d'un dépôt de candidature pour le concours du « prix de l'accès au droit » 2024.

- ❖ **L'organisation de formations**

- **Formation « aide juridictionnelle » => nouvelle action**

Face aux difficultés techniques, juridiques rencontrées par les usagers et justiciables pour compléter un dossier d'aide juridictionnelle d'une part et dans le prolongement de la dématérialisation de l'aide juridictionnelle déployée au tribunal judiciaire de Nanterre en février 2023 d'autre part, le CDAD a pris l'initiative d'organiser dès mars 2023, en collaboration avec un greffier du bureau d'aide juridictionnelle et un ambassadeur à la transformation numérique (ATN), une formation sur l'aide juridictionnelle à destination

d'un public diversifié (agents des point-justice, des France services, des tribunaux de proximité, d'associations en lien avec le traitement de l'aide juridictionnelle). Cette formation s'est déroulée sur trois jours et a été suivie par plus de 35 personnes. Outre la présentation générale de l'aide juridictionnelle, les complexités de la complétude d'un dossier d'aide juridictionnelle et les éléments utiles à connaître sur le fonctionnement du traitement des dossiers d'aide juridictionnelle au tribunal judiciaire de Nanterre, la version dématérialisée SIAJ et ses avantages ont été présentés par l'ATN tant du côté justiciable que du côté juridiction.

- Formation des agents France services

Des formations « socle métier » à destination des nouveaux agents France services des Hauts-de-Seine et des départements limitrophes ont été dispensées par la secrétaire générale du CDAD en mai et octobre 2023.

- Formation ENM à destination des nouveaux chefs de juridiction

Pour la deuxième année consécutive, en collaboration avec le SADJAV, la secrétaire générale du CDAD des Hauts-de-Seine a participé en novembre 2023 à la présentation de la « boîte à outils du CDAD » à destination des nouveaux chefs de juridictions.

- Outils de communication

Le nouveau site internet du CDAD des Hauts-de-Seine a été mis en ligne en 2022.

Lien du site du CDAD des Hauts-de-Seine : <https://www.cdad-hautsdeseine.justice.fr/>

L'année 2023 a permis d'enrichir le site internet du CDAD par l'actualisation de l'offre des permanences en temps réel dans le département d'une part et des articles relatifs aux activités du CDAD (Festival du Film judiciaire, Journée Nationale de l'Accès au Droit) et aux réformes propres au tribunal judiciaire de Nanterre ou aux tribunaux de proximité en lien avec l'accès au droit (création de deux pôles uniques sur le département en matière de surendettement et de nationalité...) d'autre part.

Concernant le taux de fréquentation du site, celui-ci n'a pas été disponible du 1^{er} janvier au 10 juin 2023 en raison de l'absence d'outil de mesure des données consécutive à une migration obligatoire vers un autre outil conforme au RGPD. A compter de cette date à décembre 2023, le site a fait l'objet de plus de 650 visites, ce qui peut justifier le nombre de 1300 visites visé dans l'enquête SDSE.

Le guide l'accès au droit, créé par le CDAD en 2020, a été mis à jour et distribué régulièrement aux point-justice, associations, partenaires, structures France services...

Enfin, s'agissant des réseaux sociaux du conseil départemental de l'accès au droit, des publications sont régulièrement faites sur Twitter, LinkedIn et Facebook. Les réseaux sociaux du CDAD ont permis en 2023 d'informer les abonnés des activités proposées par le CDAD et ses partenaires mais aussi de les tenir informés en temps réel des éventuelles difficultés pouvant affecter les permanences (délocalisation du tribunal de proximité d'Asnières...).

4- Bilan de l'année 2023 :

En dépit d'une réduction d'effectif pour le CDAD au titre de l'année 2023 en raison du non renouvellement d'une chargée de mission qui exerçait ses missions à hauteur de 40 % pour le CDAD, l'année 2023 a permis la poursuite de la remise à niveau de l'aspect administratif du CDAD, l'animation du réseau point-justice, la mise en place de permanences nouvelles ou supplémentaires, la reprise d'activités en faveur des jeunes.

❖ Le bilan de l'année 2023 pour le CDAD Hauts-de-Seine s'avère positif puisque de nombreuses actions ont été menées pour renforcer l'accès au droit sur le département :

- Finalisation des renouvellements de conventions constitutives des MJD et des PJ du département ;
- Élaboration de nouvelles conventions de partenariat pour les associations et partenaires subventionnés
- Mise en place de conventions d'objectifs adressées aux associations et partenaires subventionnés afin d'établir un bilan des heures réalisées sur l'année et d'adapter le budget du CDAD en conséquence ;
- Préparation et animation des réunions périodiques avec les responsables des point-justice ;
- Préparation des conseils de maison des MJD et des instances délibératives du CDAD (AG & CA) :
- Réexamen de l'annexe financière et projet de renouvellement de la convention constitutive du CDAD soumis à l'assemblée générale du 23 novembre 2023 ;
- Conclusion de nouveaux partenariats dont 17 conventions signées pour la première fois en 2023 ;
- Création ou augmentation de permanences :
 - o Écrivain public professionnel au centre pénitentiaire de Nanterre
 - o En surendettement au PJ de Colombes et du tribunal de proximité d'Antony en raison de la réforme territoriale du contentieux du surendettement sur le département des Hauts-de-Seine applicable au 01/01/23 ;
 - o En droit du travail au sein des PJ de Clichy, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, du tribunal judiciaire de Nanterre
 - o Permanences « mineurs » effectuées par des avocats spécialisées au sein des lycées
- Actualisation et mise à jour des outils de communication
- Création d'un nouvel outil de pilotage statistique dématérialisé via une nouvelle page du site internet du CDAD :

Le CDAD avait évoqué lors de son rapport d'activité 2022 la difficulté rencontrée sur la remontée des statistiques des structures/permanenciers et leur fiabilité, et suggéré la création d'un outil unique national qui pourrait permettre d'uniformiser et de fiabiliser la remontée des statistiques de l'ensemble des CDAD.

Aussi, en l'absence d'outil propre au CDAD des Hauts-de-Seine, il a été fait le choix en 2023 de créer, sur la base des données sollicitées dans l'enquête SDSE, une nouvelle page internet permettant à l'ensemble des permanenciers de compléter en ligne leurs rendez-vous. Ce nouvel outil statistique dématérialisé a été déployé à compter de septembre 2023 à l'ensemble des MJD et point-justice.

❖ Difficultés rencontrées au cours de l'année 2023 :

- Le CDAD a rencontré les mêmes difficultés que décrites dans le rapport d'activité 2022 pour faire coopérer l'ensemble des structures et des permanenciers pour la remontée des statistiques indispensables au pilotage d'une part,
- Et un programme d'activité lourd à mettre en place avec des projets qui n'ont pas pu se concrétiser au regard de l'effectif du CDAD qui s'est réduit au titre de l'année 2023 d'autre part,

En conséquence, même si le CDAD a peu décliné les projets du BADM, il a travaillé de manière efficace et nécessaire pour poursuivre le renforcement de la place du CDAD des Hauts-de-Seine comme coordonnateur de l'accès au droit sur le département. L'année 2023 fut ainsi positive pour le CDAD qui a pu mettre en place quelques nouvelles actions tout en stabilisant et en renouvelant les actions déjà entreprises les années passées.

5- Perspectives pour l'année 2024 :

5-1 Moyens prévisionnels :

❖ Les recettes :

Face à une demande croissante de permanences, à l'augmentation du coût horaire des permanences liée à l'inflation ainsi qu'à la diversification des actions que souhaite mener le CDAD, une subvention de 295 000 euros a été sollicitée auprès du ministère de la Justice et plusieurs demandes budgétaires supplémentaires ont été effectuées. Une nouvelle demande pour le centre pénitentiaire de Nanterre a été transmise auprès du FIDP de 7 000€ et une demande de réévaluation de la participation financière au conseil départemental a été sollicitée à hauteur de 55 000€ contre 42 000€ actuellement.

Ces demandes supplémentaires ont été justifiées par un recensement précis des besoins en permanences sur le département ainsi que le développement des projets envisagés.

De même, le solde d'une subvention de 2016 du conseil régional devrait être versée à hauteur de 8 100€.

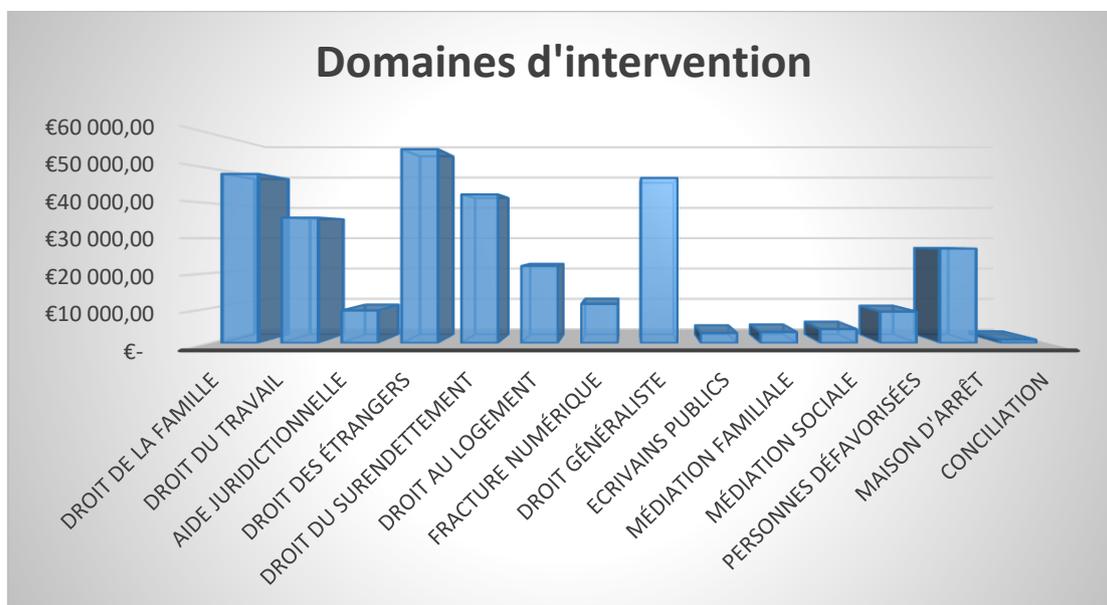
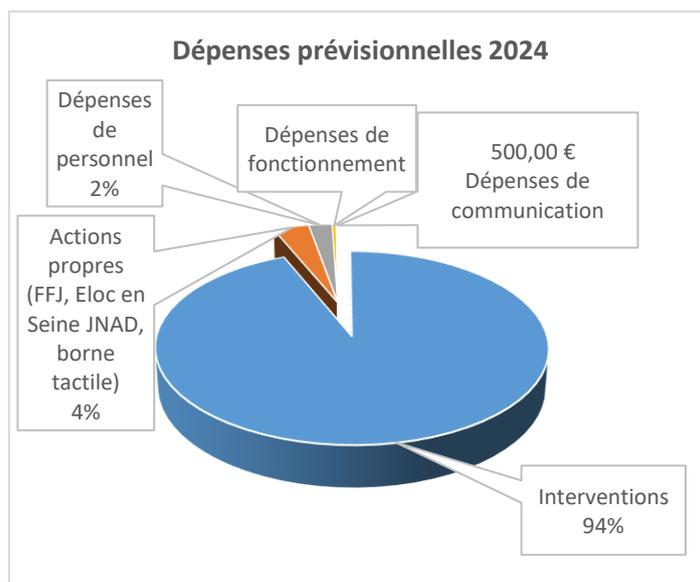
Recettes prévisionnelles présentées lors du conseil d'administration du 23 novembre 2023 :



❖ Les dépenses :

Plus de 90 % des dépenses prévisionnelles du conseil départemental de l'accès au droit des Hauts-de-Seine seront destinées aux associations et partenaires subventionnés pour la mise en place de permanences dans des domaines bien identifiés.

Dépenses prévisionnelles votées lors du conseil d'administration du 23 novembre 2023 :



Concernant le fonds de roulement prévisionnel 2024 arrêté au 23 novembre 2023, date du vote du budget prévisionnel 2024, celui-ci s'élevait à 147 959 € représentant 5,26 mois d'activité.

S'agissant des effectifs, il n'est pas envisagé de changement au cours de l'année 2024.

5-2 Actions prévisionnelles :

Au cours de l'année 2024, **les actions nouvelles** du CDAD seront les suivantes avec une priorité pour le développement de permanences violences intrafamiliales au sein de structures dont des France services et un développement des activités en faveur des jeunes :

- ➔ La gestion administrative du CDAD des Hauts-de-Seine et la diversification des financements :
 - Le renouvellement de la convention constitutive du CDAD ;
 - Le réexamen de l'annexe financière ;

- ➔ L'étude de faisabilité sur la mise en place d'une borne internet au sein du PJ du tribunal judiciaire de Nanterre pour les justiciables ;

- ➔ La diversification des permanences en point-justice :
 - L'augmentation du soutien financier du CDAD aux associations et partenaires selon les besoins identifiés ;

- ➔ Le renforcement des partenariats existants et la diversification des partenariats :
 - Le développement d'actions en faveur de tous en procédant à la recherche de nouveaux partenariats (en faveur des personnes en situation de handicap...);
 - Le développement du partenariat avec les structures France services en associant les responsables FS aux réunions organisées par le CDAD et en développant des permanences au sein de leurs structures ;
 - Un partenariat sera conclu au titre de l'année 2024 avec l'IERDJ et la faculté de Nanterre pour la réalisation par une étudiante de Master 2 d'un projet d'étude sur le profil et les attentes des usagers du réseau d'accès au droit dans les Hauts-de-Seine ;
 - Des participations innovantes du CDAD à diverses manifestations :
 - la Journée des Oubliés de la Santé et du Droit, où le public sera sensibilisé sur les lieux d'accueil et les questions juridiques liées à l'accès au droit
 - à certains forums des métiers dans des collèges

- ➔ L'organisation de la Journée Nationale d'Accès au Droit de 2024 au centre commercial Les 4 Temps de la Défense avec de nouvelles activités (participations de lycéens du département...)

- ➔ Le développement de l'accès au droit des jeunes :
 - **Accroître les permanences avocats au sein des lycées :**
Initiées à titre expérimental depuis janvier 2023 en partenariat avec le barreau des Hauts-de-Seine, la volonté d'aller vers les lycéens du département, en instaurant des permanences d'avocats au sein des lycées, sera étendue à d'autres établissements en 2024.

- **Le Passeport Éducdroit**
Le Passeport Éducdroit qui est une initiative conjointe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la justice visant à promouvoir l'éducation juridique des élèves, sera déployé dans certains collèges des Hauts-de-Seine dès les mois d'avril et juin 2024 pour l'année scolaire 2023-2024. Les professionnels de droit recensés par le CDAD ont d'ores et déjà accepté d'intervenir dans ce dispositif qui s'adresse aux classes de 3^{ème} et 4^{ème}.
 - **Projet en faveur des collégiens de quartiers défavorisés :**
Face aux émeutes et violences de l'été 2023 dans le département des Hauts-de-Seine, notamment à Nanterre, un projet innovant intitulé « La justice rendue au nom du peuple français » en collaboration avec un magistrat du tribunal judiciaire de Nanterre est en cours d'élaboration au sein de collèges de quartiers défavorisés du département. Ce projet permettrait aux élèves de comprendre le fonctionnement de la justice et de découvrir le rôle des magistrats dans le système judiciaire français. Des travaux seraient ainsi demandés aux élèves, et une exposition serait organisée à l'issue de ces travaux. Deux collèges de Nanterre ont d'ores et déjà répondu favorablement pour participer à cette initiative.
 - **Une intervention du CDAD au sein des collèges :**
Aller à la rencontre de nouveaux publics pour promouvoir l'accès au droit constitue une des priorités du CDAD des Hauts-de-Seine. Des présentations seront organisées au cours de l'année 2024 dans plusieurs collèges, à la fois pour les élèves et pour les parents. Ces sessions permettront de délivrer des informations sur les différentes ressources juridiques disponibles sur le département, le maillage territorial, les démarches à suivre en cas de besoin d'assistance juridique, et encourageront le dialogue entre les différents acteurs de la communauté scolaire. Une première présentation aura lieu au sein d'un collège à Nanterre, le 4 juin prochain.
- Une priorité 2024 du CDAD des Hauts-de-Seine : Le développement de permanences violences intrafamiliales au sein du réseau point-justice ainsi que dans les structures France services du département.

5-3 Observations éventuelles :